



SIAEPA DE LA REGION DE SAULT

Rapport annuel

Prix et Qualité du Service public

Eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

- I. CARACTERISATION DU TERRITOIRE DESSERVI**
 - 1. Présentation du territoire desservi
 - 2. Mode de gestion du service
 - 3. Estimation de la population desservie
 - 4. Nombre d'abonnés
 - 5. Ressources
 - 5.1 Prélèvement sur les ressources
 - 5.2 Production
 - 6. Achat d'eau
 - 7. Vente d'eau
 - 8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
 - 9. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

- II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**
 - 1. Modalités de tarification
 - 2. Facture type
 - 3. Recettes

- III. INDICATEURS DE PERFORMANCE**
 - 1. Qualité de l'eau
 - 2. Indicateurs de performance du réseau
 - 2.1 Rendement du réseau de distribution
 - 2.2 Indice linéaire des volumes non comptés
 - 2.3 Indice linéaire de pertes en réseau
 - 2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - 3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - 4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

- IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**
 - 1. Branchements en plomb
 - 2. Montants financiers des travaux engagés
 - 3. État de la dette du service
 - 4. Amortissements
 - 5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**
 - 1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

- VI. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2022**

I. CARACTERISATION DU TERRITOIRE DESSERVI

1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault gère le service de l'eau potable au niveau intercommunal pour les communes adhérentes suivantes : SAULT, AUREL, MONIEUX, SAINT TRINIT, SAINT CHRISTOL et FERRASSIERES (26).

Diverses compétences sont liées au service (dont certaines par le biais du délégataire) :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transfert
- Stockage
- Distribution

2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en affermage par la société SADE Exploitation SUD-EST (VEOLIA EAU) en vertu d'un contrat de 10 ans ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 et qui prend fin le 31 décembre 2022.

3. Estimation de la population desservie

Est considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable a desservi 3 532 habitants au 31/12/2022 (3 532 en 2021)

4. Nombre d'abonnés

Les abonnés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable a desservi 2 100 abonnés au 31/12/2022 (2 094 en 2021)

5. Ressources

Le SIAEPA de la Région de Sault dispose de 4 ressources propres :

- La source de la Nesque
- La source Millet
- La source du Brusquet
- Le Puits de Saint Jean

5.1 Prélèvement sur les ressources

Le service public d'eau potable a prélevé 252 219 m³ en 2022 (318 953 m³ en 2021), soit 20,9 % de moins.

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Source de la Nesque	49 262	64 143	24 347	-62,0 %
Source Millet	183 680	209 596	165 240	-21,2 %
Puits de Saint Jean	15 757	17 475	13 570	-22,3%
Source du Brusquet	35 727	27 739	49 062	+ 76,9 %
TOTAL	284 426	318 953	252 219	- 20,9 %

6. Achat d'eau

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
CC du Pays d'Apt	462	441	319	- 27,7 %
REVEST DU BION	2 978	1 639	1 490	- 9,1 %
SEM	168 236	174 849	214 587	+ 22,7 %
TOTAL	171 676	176 929	216 396	+ 22,3 %

7. Vente d'eau

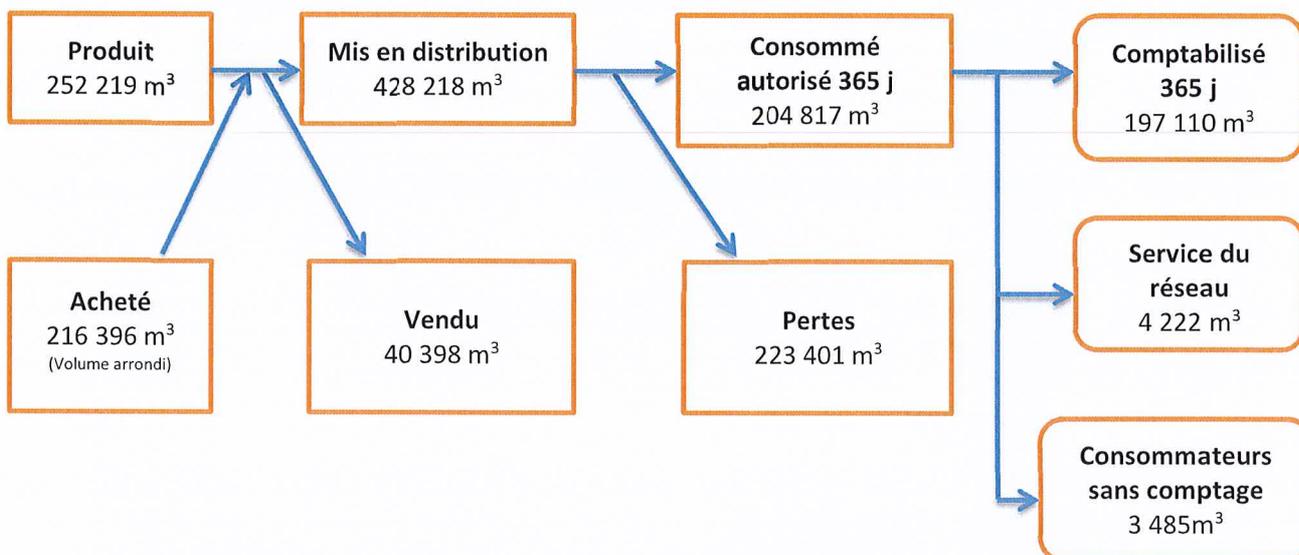
- au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région DURANCE VENTOUX pour alimenter les écarts de la commune de Saint Saturnin les Apt.
- à la SEM pour alimenter les abonnés de la commune de Lagarde d'Apt

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
SIE Durance Ventoux	20 419	27 884	27 847	+ 0,1 %
SEM	20 084	19 621	12 551	- 36,0 %
TOTAL	40 503	47 505	40 398	- 15,0 %

8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable était de 212 100 ml au 31/12/2022 (212 194 ml en 2021)

9. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable



Définitions :

- Volume comptabilisé : il est issu des campagnes de relevés de l'exercice
- Volume consommateurs sans comptage : défense incendie, arrosage public, etc.
- Volume de service du réseau : purges, vidanges de biefs (parties de conduites comprises entre deux robinets), nettoyage des réservoirs, etc.
- Volume consommé autorisé : somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau. Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, elle peut aussi inclure une part indépendante de la consommation, la part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

TARIFS		Au 01/01/2022
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Tranches à partir de 01/01/2020 : 30m ³	0.75 €
	Tranches de 31 à 75 m ³ : 45 m ³	0.85 €
	Tranches de 76 à 120 m ³ et plus : 45 m ³	1.10 €
	De 0 à 120 m ³	0.9188 €
PART DU DELEGATAIRE		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement	53,89 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Tranches à partir de 01/01/2020 : 30m ³	0,8000 €
	Tranches de 31 à 75 m ³ : 45 m ³	1,1500 €
	Tranches de 76 à 120 m ³ et plus : 45 m ³	1,6000 €
	De 0 à 120 m ³	1,2287 €
TAXES ET REDEVANCES		
Taxes		
	Taux de TVA	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,13 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³

2. Facture type

FACTURE TYPE EN EURO	Au 01/01/2022
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	50,00
Part proportionnelle : tranche 1 -- 0-30 m3	22.50
Part proportionnelle : tranche 2 - 31-75 m3	38.25
Part proportionnelle : tranche 3 - 76-120 m3	49.50
Montant part proportionnelle de 120 m3 revenant à la collectivité	110.25
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	160.25
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	66.35
Part proportionnelle de 120 m3	154,83
Part proportionnelle : tranche 1 - 0-30 m3	24,00
Part proportionnelle : tranche 2 - 31-75 m3	51,75
Part proportionnelle : tranche 3 - 76-120 m3	72,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	221,18
Taxes et redevances	
Redevance «prélèvement sur la ressource en eau» (Agence de l'Eau)	29.52
Redevance «pollution domestique » (Agence de l'Eau)	33,60
TVA	24,44
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	87.56
TOTAL	468,99
PRIX TTC AU M³	3,91

3. Recettes

	2021	2022
EXPLOITANT		
Recettes liées à la facturation du service -	394 779 €	459 330 €
Part de la COLLECTIVITE	292 158 €	304 120 €
Redevances Agence de l'Eau	99 126 €	105 697 €
TOTAL	786 063 €	869 147 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question)

Analyses	Nb de prélèvements réalisés exercice 2021	Nb de prélèvements non conformes exercice 2021	Nb de prélèvements réalisés exercice 2022	Nb de prélèvements non conformes exercice 2022
Microbiologie	30	0	28	0
Paramètres physico-chimiques	17	1	15	0

2. Indicateurs de performance du réseau

Les données ci-après sont calculées sur la période synchrone soit de juillet 2021 à juillet 2022.

2.1 Rendement du réseau de distribution

. Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement de réseau se calcule ainsi :

$$\frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{(Volume produit + volume acheté à d'autres services)}}$$

. L'indice linéaire de consommation est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements et de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{(Linéaire de réseau en km / 365)}}$$

	2021	2022
Rendement du réseau	49,9 %	56,6 %
Indice linéaire de consommation	3,20 m ³ /j/km	3,17 m ³ /j/km

2.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{(Volume mis en distribution - volume comptabilisé 365 j)}}{\text{(Linéaire de réseau en km / 365)}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés était de 2,99 m³/j/km (3,30 m³ en 2021).

2.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Formule de calcul :

$$\frac{(\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé } 365 \text{ j})}{(\text{Linéaire de réseau en km} / 365)}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau était de 2,89 m³/j/km (3,21 en 2021).

2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisés, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,01 %.

3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau. En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

	0%	Aucune action de protection
	20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
La Nesque, St Jean et Millet 	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
Captage du Brusquet 	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

	Barème	Valeur ICGPR
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP236 : Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
VP237 : Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points comptabilisés uniquement si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP238 : Existence des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP239 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre		96%
VP240 : Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, diamètres, matériaux, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240 - Informations structurelles complètes sur tronçons (diamètre, matériaux)	15	15
VP241 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
TOTAL PARTIES A + B	45	45
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus en parties A et B)		
VP242 : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP243 : Inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
VP244 : Dénombrement et localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
VP245 : Inventaire caractéristique des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique	10	10
VP246 : Inventaire des secteurs de recherches de pertes d'eau	10	10
VP247 : Localisation des autres interventions sur le réseau	10	10
VP248 : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
TOTAL FINAL A + B + C	120	95

La valeur de l'indice du Siaepa de la région de Sault atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2022 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé.

Dans le cadre de sa mission, Véolia procède régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises ainsi que les informations que le Siaepa lui communique, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Au titre du contrat, Véolia s'était engagé à supprimer la totalité des branchements en plomb au 31.12.2013. Le RAD 2022 indique que 2 branchements en plomb ont été supprimés et 18 branchements neufs ont été posés.

2. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service ou d'un bon de commande PAR LE SIAEPA en 2022 :

Objet des travaux	Montant HT
2ème Programme d'économies d'eau	43 213,02 €
3ème Programme d'économies d'eau	22 735,40 €
Géoréférencement du réseau AEP - Phase 2	15 879,06 €
Sécurisation des ouvrages AEP	36 000,00 €
Déplacement réseau AEP - Saint Christol	6 331,00 €
TOTAL	124 158,48 €

Travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service ou d'un bon de commande PAR LE DELEGATAIRE en 2022 :

Objet des travaux	Montant HT
Renouvellement de branchements	3 458,55 €
Renouvellement des équipements électromécaniques	17 853,07 €
Renouvellement des compteurs	8 904,17 €
TOTAL	30 215,79 €

Le montant des investissements réalisés depuis le début du contrat est de 62 675,62 €. Le programme est terminé.

3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

<u>EMPRUNTS LIÉS EXCLUSIVEMENT AUX TRAVAUX D'EAU POTABLE</u>		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31/12/N (capital restant dû en €)		135 190,12 €	115 775,29 €
Montants remboursés durant l'exercice en €	En capital	18 802,77 €	19 414,83 €
	En intérêts	6 506,96 €	5 822,69 €

4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements AEP

- des biens était de 105 079,41 €
- des subventions était de 118 842,81 €

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

	2021	2022
Taux d'impayés	4,94 %	3,08 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	37 216	32 043
Montant facturé N-1 en € TTC	753 645	1 040 689

Pour rappel, le taux est calculé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente et correspond aux retards de paiement.

La loi BROTTE du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation.

Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataire, collectivité, ...)

2. ECHEANCIERS DE PAIEMENT

26 échéanciers de paiement ont été ouverts en 2022 contre 17 en 2021.

3. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Des dispositifs adaptés ont été mis en place pour les usagers ayant des difficultés à payer les factures :

- facilité de paiements pour les abonnés dont les difficultés sont temporaires
- partenariat avec les services sociaux pour les abonnés en situation de précarité
- application du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement Départemental pour les foyers en grande difficulté financière

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 522,00 €.

VI. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2022

BILAN / IMPACTS DE L'ACTUALITE CLIMATIQUE 2022 EN FRANCE

L'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctué d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France. Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle.

L'année 2022 a également été exceptionnellement sèche. Marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %, elle se classe au 2^e rang des années les moins arrosées (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France). A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois de mai avec un déficit de 60 % et de juillet avec un déficit de 85 % sont les plus secs jamais enregistrés à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

Les 6 communes du plateau de Sault font les mêmes constats.

L'été 2022 a subi une période de sécheresse importante et des besoins d'accès aux ressources en eau accrus, et ce, pour tous les types d'usages : agricoles, sanitaires, incendie, touristiques, commercial, etc.

Les équipes de VEOLIA et du SIAEPA de la région de Sault se sont mobilisées :

- ❖ Organisation des échanges avec toutes les parties prenantes (y compris les autorités)
- ❖ Suivi régulier de chaque source pour informer le syndicat et les instances de l'Etat de leur capacité disponible respective
- ❖ Echange quotidien avec les principaux consommateurs d'eau (distilleries, lavandiculteurs, agriculteurs, éleveurs, hôpital, activités commerciales et touristiques etc.)
- ❖ Information et sensibilisation des abonnés particuliers via la création d'affiches, l'envoi de sms
- ❖ Pré positionnement de palettes d'eau en bouteille dans les communes et réservation de stocks importants auprès de fournisseurs
- ❖ Approvisionnement en eau des réserves des distillateurs afin de soulager le réseau d'eau potable, par un pilotage quotidien de l'alimentation des réserves par le réseau ou des citernes.
- ❖ Distributions de bouteilles d'eau en bouteilles à la population.
- ❖ Contacts réguliers et coordination avec les fournisseurs d'eau en gros

- ❖ Renforcement des moyens de recherche de fuites et de réparation, afin d'améliorer autant que possible le rendement de réseau
- ❖ Elaboration du 3^{ème} programme d'économie d'eau : travaux de régénération du Puits de St Jean d'une part et amélioration de la télésurveillance du réseau, meilleure détection des fuites d'eau, remplacement des canalisations selon leur nature et leur âge d'autre part.

TRAVAUX REALISES :

- ➔ 2^{ème} programme d'économie d'eau :
 - LOT 1 : pose des 23 pré localisateurs de fuite à poste fixe restants.
 - LOT 2 : pose de 44 points de contact.

- ➔ Station de Saint Jean (3^{ème} programme d'économie d'eau) : travaux de décolmatage, de nettoyage et de curage de l'ouvrage afin de rouvrir et de favoriser les arrivées d'eau dans le forage, le rendant ainsi à nouveau opérationnel.
L'exploitation actuelle offre un débit instantané de 12 m³ /h qui respecte les nouvelles capacités de production de l'ouvrage.
De plus, le système d'alimentation de la fontaine a été repéré et nettoyé

- ➔ Station de pompage de la Nesque : La canalisation de liaison entre le réservoir et la station de pompage a été remplacée suite à une casse